

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Cégep de Victoriaville

Décembre 1996

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

Le programme menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en *Sciences humaines* offert par le Cégep de Victoriaville a été évalué par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

Le rapport d'auto-évaluation, dûment adopté par le conseil d'administration du Cégep, a été préparé conformément au guide spécifique¹ et remis à la Commission le 21 février 1996. Un comité visiteur l'a analysé, puis effectué une visite au Cégep les 17 et 18 avril 1996². À cette occasion, il a pu rencontrer la direction du Cégep, le comité d'évaluation du programme, des professeurs des différents profils du programme de *Sciences humaines* ainsi que des étudiants de deux des trois profils offerts par le Cégep³. Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport expose les constats et les conclusions de la Commission à la suite de son analyse du rapport d'auto-évaluation et de la visite qu'elle a effectuée au Cégep. Il présente successivement les principales caractéristiques et les résultats de l'évaluation du programme de *Sciences humaines* selon les cinq critères retenus : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme et, enfin, la qualité de la gestion du programme. La conclusion résume l'appréciation globale du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Le programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995, 69 pages.
 2. Outre le commissaire, M. Louis Roy, qui en assumait la présidence, le comité regroupait M^{me} Huguette Quintal, professeure de psychologie au Collège Édouard-Montpetit, M. Jean-Pierre Dupuis, professeur de sociologie à l'École des hautes études commerciales, M. Robert Howe, conseiller pédagogique au Collège Montmorency, et M. Jean-Paul Beaumier, agent de recherche à la CEEC qui agissait à titre de secrétaire. M. Bengt Lindfelt, coordonnateur de projet, participait également à la visite.
 3. Les étudiants du profil *Administration* n'ont pu être rencontrés lors de la visite.

Description du programme

Le programme de *Sciences humaines* offert par le Cégep de Victoriaville s'adressait, en 1989, à plus de la moitié des nouveaux inscrits du secteur préuniversitaire, soit 263 étudiants sur 464. Si le programme a par la suite connu une hausse, pour atteindre 356 nouveaux inscrits à l'automne 1992, l'évolution de la clientèle connaît depuis une décroissance. À l'automne 1995, le programme n'accueillait plus que 202 nouveaux étudiants. Cette baisse de clientèle s'expliquerait, selon la direction du Cégep, par une recrudescence des inscriptions dans les programmes techniques, notamment dans le programme d'Informatique.

Le programme offre trois profils : *Individu : psychologie-éducation* (avec ou sans mathématiques), *Monde et société*, *Administration*. La composition de ces profils a été adoptée à l'unanimité en 1991 par un comité de coordination et s'appuie notamment sur les règles d'organisation du programme révisé, sur la contribution des cours à l'atteinte des objectifs du programme, sur la complémentarité des différentes disciplines et sur l'organisation d'une activité d'intégration, à la quatrième session, selon une approche interdisciplinaire.

Depuis 1992, plusieurs départements, dont ceux d'histoire, de géographie, de sciences politiques, de sociologie et de psychologie, se sont regroupés pour former le département des Sciences humaines. Ce regroupement, ainsi que la présence de professeurs d'Économie et de Techniques administratives au sein de l'équipe programme, a favorisé l'implantation de l'approche programme en Sciences humaines.

L'équipe professorale donnant les cours de concentration de Sciences humaines durant l'année 1994-1995 comprenait 35 professeurs, dont 27 étaient permanents et enseignaient à plein temps; 20 professeurs donnaient les cours de la formation spécifique, dont 16 à temps plein.

Enfin, depuis novembre 1994, le Cégep articule son action en fonction d'un projet éducatif axé sur la réussite scolaire. Le projet vise principalement le développement harmonieux et continu des étudiants et des étudiantes qui fréquentent le Cégep de Victoriaville.

Évaluation du programme

Le processus d'auto-évaluation

La démarche d'auto-évaluation, sous la responsabilité de la Direction des études, a été confiée à deux coresponsables (un professeur et un conseiller pédagogique) qui ont vu à encadrer et diriger les travaux d'un comité de travail auquel participaient également des professeurs des différentes disciplines concernées. Ce comité de travail avait pour principales tâches de participer à la cueillette de données, à leur analyse et à leur interprétation et d'informer périodiquement les membres du programme de l'avancement des travaux. Par la suite, un comité institutionnel, composé notamment du directeur des études, d'un représentant du milieu universitaire, d'étudiants, d'un représentant de la Commission des études ainsi que des deux coresponsables, avait pour mandat d'entériner le contenu du rapport d'auto-évaluation et d'en recommander l'adoption à la Commission des études. Cette dernière l'a enfin porté à l'attention du conseil d'administration, pour l'adoption du rapport final, lors de sa réunion tenue en février 1996.

La Commission tient à souligner les efforts consacrés par le Cégep pour favoriser l'implantation de l'approche programme et son appropriation par l'équipe professorale. Elle regrette toutefois que le processus d'auto-évaluation n'ait pas été l'occasion d'une réflexion plus en profondeur au sein de l'ensemble des membres de l'équipe professorale. Au moment de la visite, plusieurs professeurs n'avaient pas encore pris connaissance du rapport d'auto-évaluation.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations et elle formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des activités d'apprentissage à l'atteinte des objectifs du programme, l'articulation de la séquence des activités d'apprentissage et le réalisme des exigences de travail des étudiants.

Dans l'ensemble, les objectifs et le contenu des activités d'apprentissage sont conformes à la description présentée dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*. Les activités d'apprentissage n'ont toutefois pas été spécifiquement définies en fonction des objectifs du programme. L'atteinte de ces objectifs, comme le souligne lui-même le Cégep, ne relève pas d'un effort de concertation au sein de l'équipe programme. Bien que le Cégep ait mis en place une structure adéquate pour favoriser l'implantation du programme révisé – en ce sens, l'intégration des professeurs dispensant les cours de formation générale, de mathématiques et de méthodes quantitatives au sein de l'équipe programme s'avère des plus judicieuses –, l'équipe professorale n'a pas encore développé une vision commune du programme de *Sciences humaines*. Le Cégep aurait avantage, comme la Commission le précisera plus loin, à accentuer la concertation au sein de l'équipe programme.

En vue de préparer adéquatement les étudiants à la poursuite d'études universitaires, le programme révisé de *Sciences humaines* vise l'atteinte de 14 objectifs qui touchent à la fois les connaissances acquises, la méthodologie et les habiletés de langage. À ce titre, la Commission reconnaît, avec le Cégep, l'atteinte insuffisante de l'objectif 1.2 (connaissance des principaux auteurs, par leurs écrits, des disciplines du programme) et de l'objectif 3.3 (compréhension de la langue seconde). La Commission invite donc le Cégep à développer des mesures pour combler cette lacune, notamment en favorisant la concertation entre l'équipe programme et les professeurs qui donnent des cours d'anglais aux étudiants du programme de *Sciences humaines*.

Depuis 1995, les étudiants sont tenus de réaliser un travail qui démontre leur capacité d'analyser un problème en appliquant plus d'une démarche en Sciences humaines. En 1994-1995, cette activité d'intégration a été donnée à l'intérieur du cours de philosophie 201. Cette initiative résultait de l'intérêt et du dynamisme d'un professeur de philosophie qui entrevoyait les multiples possibilités qu'offrait une telle activité du point de vue pédagogique. Une nouvelle activité a depuis été développée dans le cadre du cours *Démarche d'intégration des acquis en Sciences humaines (300-301-94)* et, tout en s'appuyant sur l'expérience acquise, cette activité cherche davantage à favoriser l'intégration des apprentissages propres aux Sciences humaines. Dans les deux cas, les étudiants semblent toutefois avoir éprouvé des difficultés à cerner le bien-fondé de cette activité,

plusieurs y voyant même une réplique du cours *Initiation pratique à la méthodologie des Sciences humaines* (IPMSH). La Commission **suggère** donc au Cégep de mieux préparer les élèves à ce nouveau cours, notamment en clarifiant les exigences pour le rendre davantage significatif et en accentuant les aspects concrets et pratiques afin d'en accroître l'intérêt.

L'articulation et la mise en séquence des activités d'apprentissage répondent à un souci d'enchaînement progressif, et ce pour les trois profils. Ainsi, le degré de difficulté et la charge de travail s'accroissent avec les sessions. La première année est commune aux trois profils et principalement composée des cours du tronc commun. Les cours *Méthodes quantitatives* et *Initiation pratique à la méthodologie des Sciences humaines* se donnent respectivement aux 2^e et 3^e sessions, *Démarche d'intégration des acquis en Sciences humaines* à la 4^e session ainsi que, de préférence, les cours optionnels de la formation spécifique.

Par ailleurs, les étudiants ne perçoivent pas très bien le bien-fondé de chacun des cours. Ils semblent éprouver de la difficulté à situer clairement la contribution de chacun des cours de leur profil respectif à l'atteinte des objectifs du programme ainsi qu'à en percevoir l'articulation. À cet égard, la composition des profils *Individu* et *Monde et société* n'apparaît pas des plus significatives. De son côté, le profil *Administration* paraît beaucoup trop spécialisé. Telles qu'enseignées au niveau universitaire, les sciences administratives reposent d'ailleurs de plus en plus sur une solide formation générale.

La Commission **suggère** donc au Cégep de poursuivre sa réflexion sur la composition de ses profils en gardant à l'esprit la finalité du programme de *Sciences humaines*, de préciser leur fil conducteur et l'articulation des cours qui les composent, et de faire connaître leurs particularités aux étudiants. Enfin, bien que le logigramme du programme repose sur un apprentissage modulé adapté aux besoins des étudiants, la Commission invite le Cégep à examiner plus attentivement les contenus de chacun des cours afin de s'assurer qu'ils reflètent la cohérence recherchée du programme et qu'ils permettent effectivement l'équilibre souhaité.

En ce qui concerne la clarté, le réalisme et l'équilibre des exigences des cours, le rapport d'auto-évaluation mentionne que les exigences des cours ne semblent pas toujours bien comprises des étudiants. La charge de travail demandée paraît normale, mais la Commission invite le Cégep à poursuivre les efforts de concertation entrepris au sein de l'équipe programme afin d'assurer le meilleur équilibre possible entre les cours et une répartition équitable des exigences s'y rapportant.

Dans cet esprit, elle l'invite également à s'assurer que les étudiants comprennent bien les exigences liées à chacun des cours.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi favorisant la réussite des étudiants; la disponibilité des professeurs.

Le Cégep de Victoriaville a une clientèle relativement homogène. Les méthodes pédagogiques utilisées par les enseignantes et les enseignants sont variées et adaptées au rythme des élèves. Toutefois, comme le souligne le rapport d'auto-évaluation du Cégep, l'éventail des méthodes pédagogiques utilisées dépend plus de l'esprit d'innovation des professeurs que d'une réelle concertation visant à développer des méthodes adaptées aux objectifs spécifiques des cours. La Commission invite le Cégep à poursuivre la réflexion amorcée à cet égard.

Le Cégep a également développé plusieurs mesures d'encadrement afin de favoriser la réussite des études. Parmi ces dernières, mentionnons «l'accueil en programme» par l'équipe professorale en début de chaque année scolaire, les cours de mise à niveau en mathématiques et en français, le Centre d'aide en français (CAF), le dépistage des étudiants plus faibles (test TRAC) et, depuis l'automne 1993, une session d'accueil et d'intégration (SAI) à l'intention des étudiants dont le dossier secondaire est faible, le service de psychologie, le service de tutorat pour les étudiants des équipes sportives. Bien qu'aucune de ces mesures ne soit spécifique aux étudiants de Sciences humaines, ces derniers en bénéficient largement. En accord avec le Cégep, la Commission l'invite à se doter d'un système d'information pour évaluer l'impact des différentes mesures de soutien qu'il a développées en regard des taux de persévérance et de réussite.

En ce qui concerne la disponibilité des professeurs, une majorité d'entre eux affirment être disponibles de 8h30 à 16h30 presque tous les jours de la semaine et disent afficher leurs périodes de disponibilité près de leurs bureaux. Cette pratique n'est toutefois pas partagée par l'ensemble de l'équipe professorale. Certains membres de l'équipe limitent leurs périodes de disponibilité à quatre heures par semaine. Cette attitude, bien qu'exceptionnelle, suscite quelque malaise au sein de l'équipe professorale et n'est pas exempte de reproches de la part des étudiants. Ces derniers,

malgré un haut taux de satisfaction à l'endroit de l'ensemble de l'équipe professorale, se sont montrés très critiques à l'égard de certains professeurs.

Aussi, afin de favoriser un climat plus harmonieux qui permette à la fois de répondre aux besoins d'encadrement et de favoriser une meilleure concertation de tous les membres de l'équipe professorale, la Commission recommande au Cégep de voir à ce que chaque professeur assure une disponibilité et un encadrement adéquats compte tenu des horaires et des besoins pédagogiques des étudiants.

Dans le même esprit, elle l'invite à tenir compte de ce contexte particulier dans le projet d'évaluation du personnel enseignant présentement en cours.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Les deux sous-critères retenus concernent plus particulièrement l'adéquation des ressources humaines : la qualification des professeurs et les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces professeurs.

La scolarité, la vaste expérience d'enseignement et la polyvalence des professeurs du département de Sciences humaines assurent aux étudiants un enseignement de qualité. La répartition de la tâche tient également compte des compétences de chacun. À titre d'exemple, les professeurs qui donnaient le cours *Initiation pratique à la méthodologie des Sciences humaines* devaient obligatoirement avoir suivi un cours de perfectionnement à cet égard ou détenir une maîtrise.

Le Cégep a su faire preuve de dynamisme en offrant à son personnel enseignant une gamme d'activités de perfectionnement qui répondent à leurs attentes et à leurs besoins. Ces activités de perfectionnement s'inscrivent principalement dans le cadre de Performa et sont en grande partie axées sur la formation psychopédagogique afin de faciliter l'implantation du nouveau programme. Les professeurs se disent entièrement satisfaits des activités de perfectionnement proposées par le Cégep, mais certains soulignent qu'il ne faudrait pas pour autant négliger la formation disciplinaire et les besoins s'y rattachant.

Par ailleurs, il n'existait aucune procédure officielle d'évaluation des enseignantes et des enseignants avant l'hiver 1995. La Commission tient toutefois à souligner que le Cégep de Victoriaville est l'un

des premiers établissements d'enseignement collégial à avoir entrepris une démarche concrète à ce sujet. Un projet pilote est actuellement en cours et porte autant sur l'évaluation formative qu'administrative du personnel enseignant. L'ouverture et la bonne participation des enseignants laissent penser que le Cégep est en voie de se doter d'une bonne politique en matière de gestion de ressources humaines.

L'ensemble des ressources matérielles mises à la disposition du personnel enseignant et des étudiants s'avèrent adéquates. Le Cégep procède actuellement au renouvellement de son parc informatique. Cette situation nécessitera quelques ajustements et la Commission invite le Cégep à être vigilant afin que cette transition ne pénalise ni les enseignants ni les étudiants.

La Commission s'étonne toutefois que la bibliothèque du Cégep ne soit pas accessible aux étudiants de Sciences humaines les fins de semaine. Ces derniers ont d'ailleurs fait part de leurs regrets à cet égard, notamment lors des fins de session. Comme l'implantation du programme révisé entraîne une utilisation accrue de la bibliothèque comme outil pédagogique, la Commission **suggère** au Cégep de prendre les mesures nécessaires pour faciliter une meilleure accessibilité de la bibliothèque. Elle invite également le Cégep à revoir sa politique d'achat afin de s'assurer que les livres, les collections et le matériel divers que la bibliothèque met à la disposition de ses usagers soient à jour.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation par rapport aux objectifs des cours et du programme; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation; et, enfin, la réalisation des objectifs du programme.

La Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) actuellement en vigueur est celle qui a été adoptée à l'hiver 1995. Diverses lacunes avaient été identifiées dans l'application de l'ancienne PIEA et la Commission note que le Cégep a su en tenir compte dans l'adoption de sa nouvelle politique. La Direction des études a ainsi entrepris la révision complète des plans de cours à la lumière de sa nouvelle PIEA et elle se fait un devoir de communiquer ses commentaires ou ses recommandations aux différents départements en regard du respect de sa nouvelle politique. De leur côté, les étudiants rencontrés lors de la visite ignoraient l'existence de la PIEA. La Commission reconnaît les efforts soutenus que déploie le Cégep afin de faire respecter sa PIEA et elle l'invite à poursuivre en ce sens, notamment en la faisant mieux connaître aux étudiants.

La Commission a par ailleurs vérifié la capacité des moyens d'évaluation des apprentissages utilisés à mesurer adéquatement et équitablement l'atteinte des objectifs visés. À cette fin, elle a analysé les plans de cours et les outils d'évaluation des cours *Initiation pratique à la méthodologie des Sciences humaines* (IPMSH) et *Économie globale* dispensés en 1994-1995. Cette analyse a permis de constater que les pratiques d'évaluation sont explicites et équitables. Ainsi, les évaluations sommatives sont complètes et variées, en particulier pour le cours IPMSH, et concourent à l'atteinte des objectifs ministériels dans leur ensemble. Le standard exigé paraît toutefois faible pour le cours *Économie globale*, et ce, bien que tous les objectifs spécifiques du cours soient évalués. L'examen des évaluations sommatives fournies par le Collège a en effet démontré que ces dernières comportaient essentiellement des questions demandant des réponses très courtes consistant en définitions et que les applications étaient plutôt faibles. Les applications liées au modèle de la science économique, et utiles au développement de la pensée formelle, pourraient être rehaussées. Dans le même esprit, l'introduction de questions d'analyse permettrait de mieux évaluer si l'étudiant a atteint l'objectif général du cours, qui est d'expliquer le fonctionnement global de l'économie.

La Commission a remarqué que, dans le cours *Démarche d'intégration des acquis en sciences humaines*, on demande à l'étudiant de tenir un journal de bord. Il s'agit là d'une initiative intéressante qui devrait aider l'étudiant à cheminer dans sa démarche d'apprentissage. Cependant, le fait de noter le journal de bord risque de lui enlever sa valeur intrinsèquement formative. Il semble y avoir là une certaine confusion sur le caractère formatif ou sommatif de l'évaluation. La Commission invite le Cégep à clarifier cette question et à veiller à ce que les évaluations sommatives soient bien en accord avec les objectifs des cours.

Les taux de réussite des cours du tronc commun divergent parfois selon la session où ces cours se donnent, mais dans l'ensemble, ils avoisinent ceux observés dans le réseau. Ces taux sont cependant mal connus des professeurs, ce qui ne permet pas de comprendre les raisons des écarts et d'apporter les correctifs nécessaires. La Commission **suggère** au Cégep de se donner des outils qui le renseigneraient plus adéquatement à ce sujet, notamment en ce qui concerne les écarts observables selon les sessions où se donnent les cours, et de faire connaître ses taux de réussite scolaire au personnel enseignant.

Bien qu'il soit supérieur à celui du réseau, le taux de diplomation du Cégep demeure relativement faible⁴. Au nombre des raisons invoquées pour expliquer cette situation, le Cégep mentionne que plusieurs étudiants s'inscrivent temporairement en Sciences humaines à défaut d'avoir été admis dans le programme de leur premier choix. La Commission *suggère* donc au Cégep de se doter des instruments d'analyse nécessaires afin de mieux connaître les caractéristiques de ses étudiants et leur cheminement scolaire. Ces instruments pourraient d'autre part constituer une bonne assise dans l'élaboration d'une PIEP.

Les résultats au test ministériel de français s'avèrent plus faibles que ceux du réseau pour les années 1993, 1994 et 1995, la dernière année affichant un taux de réussite de 39 %, comparativement à 54 % pour le réseau. La Commission invite le Cégep à s'interroger à ce sujet et à mettre en place des mesures appropriées pour améliorer la situation.

Par ailleurs, le rapport d'auto-évaluation mentionne que 25 % des diplômés du profil *Administration* ont jugé insatisfaisante la formation qu'ils avaient reçue en fonction de la poursuite d'études universitaires. La Commission invite le Cégep à analyser ces résultats, à développer des mécanismes qui lui permettent d'obtenir de façon régulière une rétroaction adéquate de la part des étudiants diplômés et à faire en sorte que l'information ainsi obtenue permette d'améliorer le programme.

La qualité de la gestion du programme

Le dernier critère met l'accent sur le partage des responsabilités, les communications et les moyens d'assurer l'approche programme.

La révision du programme de *Sciences humaines*, de 1989 à 1991, a été l'occasion d'amorcer une réflexion en profondeur sur l'approche programme au Cégep de Victoriaville. Cette réflexion a déjà donné lieu à des actions concrètes favorisant le partage d'une approche commune chez les professeurs. La Commission remarque toutefois qu'au sein de l'équipe professorale, certains tardent à souscrire à cette nouvelle approche. Des membres de l'équipe programme déplorent même l'individualisme pédagogique dont font preuve certains professeurs et qui nuit à l'implantation de

4. Selon les données CHESCO (1994), le taux de diplomation dans la durée prescrite de la cohorte de 1991 est de 35 %, comparativement à 28 % pour l'ensemble du réseau public. Pour 1992, il est identique à celui du réseau, soit 24 %.

l'approche programme. Ainsi, plusieurs membres de l'équipe professorale, comme nous l'avons déjà souligné, n'avaient pas pris connaissance du rapport d'auto-évaluation.

De plus, certaines tâches et responsabilités dévolues tantôt au département, tantôt à l'équipe programme, se chevauchent et il en résulte un inconfort au sein de l'équipe professorale. La Commission **suggère** donc au Cégep d'accentuer la concertation au sein de l'équipe programme afin de favoriser une vision commune et une meilleure appropriation de l'approche programme par l'ensemble de l'équipe professorale, autant dans son esprit que dans son application, notamment en clarifiant le rôle et les responsabilités de chacune des structures qui concourent à son atteinte.

Conclusion

La Commission reconnaît que le programme menant au DEC en *Sciences humaines* offert par le Cégep de Victoriaville est un programme de qualité qui prépare bien les étudiants à la poursuite d'études universitaires. Le Cégep a en effet su mettre en place des structures adéquates favorisant l'implantation de l'approche programme et n'a pas hésité à offrir à son personnel enseignant les activités de perfectionnement requises pour amorcer ce virage pédagogique. La plupart des professeurs ont d'ailleurs adopté rapidement cette nouvelle approche afin de favoriser l'atteinte des objectifs du programme révisé. La compétence et la polyvalence des professeurs représentent à cet égard l'une des principales forces de la mise en oeuvre du programme. Il faut également souligner les efforts d'innovation dont a su faire preuve le Cégep dans la mise en oeuvre d'une activité d'intégration dans le cadre d'un cours de philosophie. L'équipe programme a par ailleurs su s'adjoindre l'expertise des professeurs des disciplines connexes (philosophie, mathématiques) afin de développer une vision commune du programme de *Sciences humaines*. Enfin, le Cégep s'est engagé dans une démarche ouverte et constructive avec son personnel enseignant afin d'élaborer une politique en matière de gestion des ressources humaines.

Des améliorations pourraient toutefois être apportées à la mise en oeuvre du programme. L'une d'elles fait d'ailleurs l'objet d'une recommandation de la part de la Commission :

- Accroître la disponibilité de certains membres de l'équipe professorale.

La Commission formule également au Cégep six suggestions susceptibles d'améliorer certains aspects du programme. Elles consistent principalement à mieux préparer l'étudiant au cours *Démarche d'intégration des acquis en Sciences humaines*, à inciter le Cégep à poursuivre sa réflexion sur la composition de ses profils, à faciliter une meilleure accessibilité à la bibliothèque, à se donner les outils nécessaires pour juger de l'adéquation et de l'équité des moyens d'évaluation, à se doter des moyens d'analyse nécessaires afin de mieux connaître les caractéristiques de ses étudiants et leur cheminement scolaire et, enfin, à accentuer la concertation au sein de l'équipe programme.

La prise en compte des suggestions et des autres remarques formulées dans ce rapport devrait contribuer à parfaire la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* au Cégep de Victoriaville.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation du programme *Sciences humaines*, le Collège a fait état d'actions réalisées ou en cours de réalisation dans le but d'améliorer la qualité de la mise en oeuvre de ce programme.

- En vue de développer une vision commune du programme, l'équipe programme travaille à l'élaboration d'un « tableau de spécification » qui identifiera, pour chacun des cours, les objectifs du programme qui sont poursuivis et de quelle façon ils sont atteints. Cet outil permettra également de faire un lien entre chaque cours et le profil de sortie des élèves.
- En ce qui concerne la composition des profils, la Direction des études est à élaborer une proposition qui visera à préciser le fil conducteur de chaque profil.
- Des clarifications ont été apportées au type d'évaluation à privilégier dans le cadre de l'activité d'intégration pour permettre l'atteinte des objectifs poursuivis (le journal de bord ne fera ainsi plus l'objet d'une évaluation sommative). Des clarifications seront également apportées aux exigences liées à l'activité d'intégration et les aspects pratiques de l'activité seront accentués.
- La PIEP du Collège, que la Commission a examinée, prévoit le recours à des outils d'analyse pour mieux connaître les caractéristiques des étudiants, leur cheminement scolaire ainsi que le taux de réussite des cours.
- Le Collège a libéré partiellement un enseignant à l'hiver 1996 pour mettre en place un système de cueillette de données pertinentes pour l'évaluation des programmes.
- Le Collège a entrepris, avec les différentes parties concernées, de clarifier les responsabilités des structures départementales en place.

Le Collège a également amorcé une réflexion sur un certain nombre d'autres points qui ont fait l'objet de commentaires ou de suggestions de la part de la Commission. Au nombre de ces réflexions, soulignons l'intention du Collège de faciliter l'accessibilité à la bibliothèque, en particulier les fins de semaine. La Commission estime que les actions déjà entreprises, et celles qui découleront de la réflexion amorcée, devraient contribuer à améliorer la qualité de la mise en oeuvre du programme. Enfin, elle s'attend à recevoir, au moment opportun, un rapport présentant les progrès réalisés au regard de la recommandation formulée dans ce rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président